

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 08 octobre 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le huit octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le deux octobre.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents :**

Du point n°1 au point n°3 : 32  
Du point n°3 au point n°32 : 34  
A partir du point n°33 : 33

**Nombre de pouvoirs :**

Du point n°1 au point n° 32 : 6  
A partir du point n° 33 : 5

**Nombre de votants :**

Du point n°1 au point n°3 : 38  
Du point n°3 au point n°32 : 40  
A partir du point n°33 : 38

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVARQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°4), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°4), Mme DERONNE Véronique (jusqu'au point n°32), Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donnée à Mme BEURAERT Martine  
M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique jusqu'au point n°32  
M.DEHAENE Michel, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothee  
M.DELABRE Aimé, pouvoir donné à M.VANECLOO Serge  
Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard  
M.SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à M.MORVAN Hervé

***Absents :***

M.BOONAERT Jean-Philippe, jusqu'au point n°3  
M.BROUTEELE Philippe, à partir du point n°33  
Mme DE SWARTE Marie-Dominique, jusqu'au point n°3  
Mme DEBAISIEUX Nathalie  
Mme DERONNE Véronique, à partir du point n°33  
M.FICHEUX Bruno

***Secrétaire de séance :*** M.PRUVOST Philippe

**Délibération n°2024D209 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention aux TPE en développement – El Pierre BUKOWSKI sur la commune d’Estaires.**

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu la délibération n°2022D205 du 15 décembre 2022 actant le renouvellement d’une aide financière destinée aux TPE en développement sur le territoire de la CCFL,

Vu la délibération du Conseil Régional n°2022.01821 en date du 9 décembre 2022 accordant la reconduction des aides CCFL,

La CCFL est sollicitée pour l’octroi d’une subvention par l’El Pierre Kubowski, créée le 06 août 2021. Cette entreprise, dirigée par Monsieur Pierre Bukowski, est spécialisée dans la vente de fleurs et produits associés et se situe 5 Place du Maréchal Foch sur la commune d’Estaires.

Le plan de financement de l’entreprise propose les éléments suivants :

	Sept 2021 à août 2022	Sept 2022 à août 2023
Chiffre d’affaires	162 818 €	228 664 €
Résultat	17 527 €	34 780 €

Pour faire face à la demande croissante des clients et avoir un niveau de service irréprochable, Monsieur Bukowski a embauché la personne qui a été en apprentissage pendant 1 an en CDI temps plein.

Avec une subvention fixée à 3 000€ par CDI temps plein créés avec un plafond de 9 000€, l’aide de la CCFL pourrait être d’un montant maximum de 3 000€.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

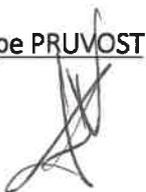
- AUTORISER le versement d’une subvention de 3 000€ maximum à l’El Pierre Bukowski
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l’El Pierre Bukowski et tout document relatif à ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l’unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.**

A La Gorgue le 08 octobre 2024,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Philippe PRUVOST



Le Président,

Jacques HURLUS

